



XXI<sup>e</sup> CONGRÈS INTERNATIONAL DES SOCIOLOGUES DE LANGUE FRANÇAISE

# La société morale

TUNIS 12-16 JUILLET 2021

## Prix du premier livre de sociologie

### Le Prix est reporté en 2021

Lors de chacun de ses congrès, l'AISLF décerne un prix intitulé « **Prix du premier livre en sociologie** ». Il est attribué à un premier ouvrage d'un membre de l'association, rédigé en français, publié depuis le précédent congrès de l'AISLF. Le prochain prix sera attribué lors du XXI<sup>e</sup> Congrès qui aura lieu à Tunis (Tunisie) du **12 au 16 juillet 2021**.

Les ouvrages sont attendus au plus tard le **31 décembre 2020**. Chaque livre reçu et répondant aux conditions d'attribution du prix est soumis pour évaluation critique à au moins deux membres du jury, composé de membres du bureau de l'AISLF : **Nicolas GOLOVTCHENKO**, France, secrétaire général de l'AISLF, président du jury ; **Maryse BRESSON**, France ; **Nathalie BURNAY**, Belgique ; **Lise DEMAILLY**, France ; **Nathalie LEWIS**, Canada et **Marta ROCA i ESCODA**, Suisse.

Le président de l'AISLF s'assure de l'absence de conflit d'intérêt dans le processus d'évaluation. Les décisions du jury sont souveraines.

#### Consignes pratiques

##### Candidat·e·s

Les candidat·e·s doivent être membres de l'AISLF, titulaires ou non titulaires, au sens de l'article 4 des statuts, et doivent être à jour de cotisation pour l'année **2021**.

##### Ouvrages

Seules sont éligibles les premières monographies originales des candidat·e·s, dans le domaine de la sociologie, effectivement publiées en langue française entre **janvier 2016 et décembre 2020** (les ouvrages collectifs ou dirigés ne sont pas recevables).

##### Candidatures

Les candidatures doivent être déposées exclusivement sur le site du Congrès. À cet effet, les candidat·e·s doivent disposer d'un espace personnel sur ce site. Les ouvrages doivent être transmis au jury uniquement sous forme de fichier PDF, au plus tard le **31 décembre 2020**. Les candidat·e·s ayant déjà déposé leur candidature restent en lice, à condition d'être à jour de cotisation en **2021**.

##### Annnonce du Prix

Le ou la lauréat·e est averti·e au plus tard le **15 mai 2021**. Le prix, d'un montant de 1 000 €, lui est officiellement remis lors d'une séance spéciale dans le cadre du Congrès. Son inscription et son hébergement au Congrès seront en outre assumés par l'AISLF. En cas de palmarès ex-æquo, le montant du prix est partagé entre les lauréat·e·s, qui bénéficient chacun·e d'une invitation au Congrès.